



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Séance du 16 JUILLET 2015

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Alphonse DECKER

ETAIENT PRESENTS:

Adjoints au Maire : Mmes Frédérique GLASSMANN, Sandrine LOMBARD, M. Emmanuel LANOE

Conseillers Municipaux : MM, Nathalie HALLER

MM., Tobias SCHNEIDER, Daniel BURRUS, Marc ADOLFF, Gilles JACQUET

Absent excusé: MM Lina MANTZ, Esther MULL, Katja BASTIAN, M. Cédric CEBECI

Procuration : 04

Katja BASTIAN donne pouvoir à Mme Nathalie HALLER

Lina MANTZ donne pouvoir à Gilles JACQUET

Esther MULL donne pouvoir à Marc ADOLFF

Cédric CEBECI donne pouvoir à Frédérique GLASSMANN

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juillet 2015

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LOMBARD

ORDRE DU JOUR

Le point 3.2 a été retiré de l'ordre du jour

OBJET : ECOLE – Projet Educatif territorial (PEDT) DCM220/2015

Mme Frédérique GLASSMANN, Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal la rédaction du PEDT.

Ce PEDT propose :

- des activités le vendredi de **15h15 à 16h30**, les enfants seront encadrés par des bénévoles, des professionnels, et le personnel communal. Les activités seront réparties sur 5 périodes, une inscription sera obligatoire.
- des activités périscolaires avec accueil du matin tous les jours à partir de **7h15**

Cette mise en place sera expérimentée pendant 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ce projet de PEDT avec mise en place à compter de septembre 2015
- Fixe la contribution matérielle à 6,00€/période (une période s'entend entre 2 périodes de vacances scolaires)

OBJET : ECOLE – horaires à compter de septembre 2015 DCM221/2015

Les horaires de l'école seront les suivants à compter de septembre 2015 :

Lundi : 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h15

Mardi : 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h15

Mercredi : 08h30 à 11h30

Jeudi : 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h15

Vendredi : 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h15 et activités de 15h30 à 16h30



(de 15h15 à 15h30 : moment de détente récréation encadrés par le personnel et parents bénévoles)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 12

CONTRE : 01

ABSTENTION : 00

- Approuve l'application de ces horaires à compter de septembre 2015

OBJET : ECOLE – Ouverture pôle bilingue DCM222/2015

Mme Frédérique GLASSMANN, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, rappelle la délibération n°155/2014 du 28 octobre 2014 concernant l'ouverture d'un pôle bilingue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- souhaite réaffirmer la volonté de développer l'enseignement bilingue
- décide d'engager les démarches et de s'inscrire dans le protocole d'ouverture d'un pôle bilingue à l'école.

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 107 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) DCM223/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Neuwiller-lès-Saverne, après avoir entendu l'exposé sur l'objet susvisé,

DELIBERE

Pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, le Maire, Alphonse DECKER est invité à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : 107 000 €

Durée d'amortissement du prêt : 29 mois

Dates des échéances en capital de chaque Ligne du prêt :

- Ligne 1 du Prêt - décembre 2017 : 53 500 €
- Ligne 2 du Prêt – avril 2018 : 53 500 €
- **Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %**

Amortissement : in fine

Typologie Gissler : 1A

A cet effet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire de Neuwiller-lès-Saverne, Alphonse DECKER, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

OBJET : Encaissement titre de recette DCM 224/2015

Mme Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, présente

- le remboursement du solde de 3 849,50 € proposé par GROUPAMA concernant le sinistre sur l'abbatiale St Pierre et St Paul.
- présente le remboursement du solde de 288,36 € proposé par GROUPAMA concernant le sinistre à la salle omnisport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces remboursements qui seront affectés au C/758.

OBJET : Régie de recette/cartes postales DCM225/2015

Mme Sandrine LOMBARD, Adjointe au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de rajouter le tarif ci-dessous :

- Cartes postales: 0,40 €/l'unité
- Au-delà de 20 cartes : 0,25€/unité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la fixation de ces tarifs.

OBJET : Acquisition foncière/consorts CHARDEY DCM 2026/2015

Le Maire rappelle la délibération du 7 octobre 2013 (DCM46/2013) concernant l'acquisition de la parcelle section 3 n°840 appartenant aux consorts CHARDEY au lieudit Galgenberg.

Il s'agissait en fait de la parcelle section A n°840 au lieudit Galgenberg d'une contenance de 8 ares.

Les autres termes de la délibération du 7 octobre 2013, restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte cette modification
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

DIVERS :

- M. Gilles JACQUET informe les membres du Conseil Municipal de la demande de M. Rémy GERLING concernant l'intrusion de pigeons au niveau des deux églises. M. GERLING a proposé la mise en place de jalousies et demande si la commune participerait aux frais de mise en place du grillage. Les membres du Conseil Municipal saluent cette initiative et donne un **accord de principe favorable pour la participation à ces travaux.**
- Les membres du Conseil municipal rappellent également être toujours en attente du Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique, des documents d'éclairage et du descriptif des bancs demandés par la DRAC lors de la réunion de chantier du 12.06.2015
- M. Daniel BURRUS souhaite savoir si une réunion peut être envisagée avec le Conseil de Fabrique et les élus qui suivent le chantier de restauration de l'abbatiale pour les aspects financiers.
- M. Tobias SCHNEIDER demande si le problème de M. BOTZ, rue des Acacias, (intervention après le Conseil municipal du 22.06.2015) pour un réseau saturé a bien été vu.
- Mme Nathalie HALLER soulève le problème de plaque d'égout à faire changer urgemment (rue du 22 novembre) car ces plaques présentent un vrai risque. Un point sera fait lors du prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

Vu pour être affiché le vendredi 17 juillet 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Neuwiller-lès-Saverne, le 17 juillet 2015

Le Maire :

Alphonse DECKER

